



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

#### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOMINIQUE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil de la Municipalité de Nominique tiendra une séance extraordinaire le 17 décembre à 19h30, à la salle « J.-Adolphe-Ardouin » sise au 2114, chemin du Tour-du-Lac, Nominique (Québec) J0W 1R0 pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2025 et le programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

Donné à Nominique, le 6 décembre 2024

Catherine Clermont  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Web de la Municipalité, le 6 décembre 2024, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce sixième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt- quatre (6 décembre 2024).